

République Française
Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune de NAZELLES-NÉGRON

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

Séance du 21 janvier 2014 à 20 h 00

L'an deux mil quatorze le vingt-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Edwige DUBOIS, Maire.

Présents : Marie-Josée BARBIER - Marie-France BAUCHER - Jean-Pierre BODIER - Daniel BORDIER - Dany BORDIER - Ammar BOUCHEKIOUA - Jean-Pierre CHABERT - Richard CHATELLIER - Didier DARNIGE - Edwige DUBOIS - Michel DUFAUD - Colette DUSSAUD - Claudine GILLET - Valérie GLON - Marie-Claire JAUTROU - Nadège MARCHAND - Patrick OESTERLE - Denis REGNIER - Dominique RIGAULT - Marie-France TASSART - Françoise VERRIER - Jacques VOISIN

Excusés : Françoise DUBOIS - Karine FLAGELLE - Christian PROT

Absents : Mireille JAMAIN le BARH - Raphaël ROCHETTE

Pouvoirs :

- de Françoise DUBOIS
- de Karine FLAGELLE

à Claudine GILLET
à Marie-France BAUCHER

Secrétaire : Françoise VERRIER

Date de la convocation : 15 janvier 2014

Nombre de Conseillers en exercice 27
Nombre de Conseillers présents 22

Délibération n°01/2014 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article unique : de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2014.

Délibération n°02/2014 TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTES 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'approuver, pour l'exercice 2014, les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

- *Taxe d'Habitation* : 15,48 %
- *Taxe sur le Foncier Bâti* : 17,58 %
- *Taxe sur le Foncier non Bâti* : 53,52 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Délibération n°03/2014 EXERCICE 2014 – COMMENCEMENT
D'INVESTISSEMENT N°01**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de réaliser les investissements suivants :

→ Dépenses imprévisibles :

Grosses réparations de bâtiments :
Dépense (article 2131826 / fonction 71BR) : + 5 000 €

Matériels et outillages de voirie :
Dépense (article 21578 / fonction 71ATM) : + 2 000 €

→ Four pour la Maison des Associations (298,99 € TTC) :
Dépense (article 21884 / fonction 71ASSO) : + 300 €

→ Dépose du coffret gaz au 04 rue des Ormes (855,44 € HT) :
Dépense (article 21324 / fonction 90IND) : + 900 €

→ Restauration des vitraux des églises de Nazelles et Négron – Maîtrise d'œuvre :

Dépense (article 2131817 / fonction 324EGL) : + 50 000 €

→ Réhabilitation des Parking du Centre Socio-Culturel et de l'école du Val de Cisse :

Dépense (article 21514 / fonction 822VRD) : + 100 000 €

→ Restauration du perron de la mairie de Nazelles :

Dépense (article 21311 / fonction 71MAIR1) : + 20 000 €

→ Aide pour la construction d'une passerelle sur la Cisse :

Recette (article 1331 / fonction 824URB) : + 2 857 €

Article 2 : d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°04/2014 ASSOCIATIONS – AVANCE SUR SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 6574 « subventions aux associations »,

Vu les demandes desdites associations,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'attribuer aux associations sportives, une avance 2014 de 50 % des subventions de fonctionnement 2013 d'un montant total de 5 378,00 €.

	2014
ASSOCIATIONS	AVANCE DE SUBVENTION
BASKET CLUB	949,50 €
BILLARD CLUB	287,95 €
FOOTBALL (ASNN)	905,60 €
HANDBALL	868,70 €
KARATE CLUB	691,95 €
TANCHE NAZELLOISE	719,65 €
TENNIS CLUB	449,55 €
UNION CYCLISTE DE NAZELLES-NEGRON	505,10 €
TOTAL	5 378,00 €

Article 2 : d'attribuer à la « Chorale du Val de Cisse », une avance 2014 de 50 % de la subvention 2013 pour l'intervention d'un Chef de Chœur d'un montant de 475,00 €.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Délibération n°05/2014

**PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DE TRANSPORT
SCOLAIRE NOIZAY*NAZELLES-NEGRON /
RECUPERATION DES FRAIS DE SECRETARIAT DE 2013**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de recouvrir auprès du Syndicat de Transport Scolaire Noizay*Nazelles-Négron, dans le cadre du partenariat le liant à la Commune de Nazelles-Négron, les sommes suivantes :

Pour l'année 2013 :

- *Frais de gestion :* 320,16 €
- *Frais de personnel pour 7/35ème :* 4 949,51 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente séance du Conseil Municipal a donné lieu à 05 délibérations numérotées de 01 à 05 que nous avons signées ensemble.

Edwige DUBOIS

Dominique RIGAULT

Marie-Josée BARBIER

Jean-Pierre CHABERT

Marie-Claire JAUTROU

Patrick OESTERLE

Claudine GILLET

Jean-Pierre BODIER

Colette DUSSAUD

Marie-France TASSART

Denis REGNIER

Ammar BOUCHEKIOUA

Nadège MARCHAND

Michel DUFAUD

Valérie GLON

Jacques VOISIN

Françoise VERRIER

Richard CHATELLIER

Daniel BORDIER

Marie-France BAUCHER

Dany BORDIER

Didier DARNIGE